



CC du Pays de Pont de Roide (Siren : 200035228)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Pont-de-Roide
Arrondissement	Montbéliard
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/12/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Louis NORIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Pont de Roide
Numéro et libellé dans la voie	1, rue du Général Herr
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25150 Pont de Roide
Téléphone	03 81 99 42 42
Fax	03 81 96 40 92
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 146
Densité moyenne	95,66

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Bourguignon (212500821)	969
25	Dambelin (212501878)	493
25	Ecot (212502140)	516
25	Feule (212502397)	188
25	Goux-lès-Dambelin (212502819)	269
25	Neuchâtel-Urtière (212504229)	174
25	Noirefontaine (212504260)	397
25	Pont-de-Roide (200037182)	4 343
25	Rémondans-Vaivre (212504856)	234
25	Solemont (212505481)	167
25	Villars-sous-Dampjoux (212506174)	396

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Electricité, Gaz</p> <p><i>Exercice des compétences de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, selon le mode de gestion défini pour le territoire des communes membres de la communauté de communes. Pour l'exercice de cette compétence la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte d'énergie du Doubs (SYDED).</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Actions visant à l'amélioration, la protection et à la sensibilisation à l'environnement reconnues d'intérêt communautaire. Est déclarée d'intérêt communautaire toute action intercommunale concernant au moins un tiers des communes membres. La communauté de communes est autorisée à exercer par voie de délégation le droit de préemption du Département sur les espaces naturels sensibles.</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</p> <p><i>Etude, réalisation et gestion d'équipements immobiliers nécessaires au maintien et au développement d'une activité économique dont le tourisme. Sont reconnus d'intérêt communautaire tous les équipements de cette nature (bâtiments relais, immobiliers d'entreprises) créés sur des sites propriétés de la communauté de communes. Sont également reconnus d'intérêt communautaire, l'acquisition de biens immobiliers nécessaires au développement de ces activités sur le territoire communautaire. Conduite d'actions en faveur du développement et de la promotion d'activités économiques, y compris</i></p>

touristiques, prenant en compte la notion de développement durable. Sont reconnues d'intérêt communautaire les opérations intercommunales de soutien au commerce et à l'artisanat (type ORAC), et toutes les actions, qui par leur rayonnement économique (zone de chalandise intercommunale) ou leur caractère innovant (énergies renouvelables 2), visent au développement socio-économique de la communauté de communes.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

Participation à l'animation et au développement d'activités culturelles et sportives qui auront été déclarées d'intérêt communautaire.

- Activités sportives

Participation à l'animation et au développement d'activités culturelles et sportives qui auront été déclarées d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Coordination des cartes communales et plans locaux d'urbanisme. Numérisation du cadastre et système d'information géographique.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières, exercice du droit de préemption par délégation des communes ou du département dès lors que leur objet se situe essentiellement dans les domaines de compétences de la Communauté de communes. Celle-ci est autorisée à adhérer à l'Etablissement Public Foncier (EPF).

- Organisation des transports non urbains

Etudes et initiatives en matière de transports par délégation du Conseil Général du Doubs.

Développement touristique

- Tourisme

Etude, réalisation et gestion d'équipements immobiliers nécessaires au maintien et au développement d'une activité économique dont le tourisme. Sont reconnus d'intérêt communautaire tous les équipements de cette nature (bâtiments relais, immobiliers d'entreprises) créés sur des sites propriétés de la communauté de communes. Sont également reconnus d'intérêt communautaire, l'acquisition de biens immobiliers nécessaires au développement de ces activités sur le territoire communautaire. Conduite d'actions en faveur du développement et de la promotion d'activités économiques, y compris touristiques, prenant en compte la notion de développement durable. Sont reconnues d'intérêt communautaire les opérations intercommunales de soutien au commerce et à l'artisanat (type ORAC), et toutes les actions, qui par leur rayonnement économique (zone de chalandise intercommunale) ou leur caractère innovant (énergies renouvelables 2), visent au développement socio-économique de la communauté de communes.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et suivi du programme local de l'habitat (article L 302-1) du code de la construction et de l'habitation.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Sensibilisation, formation de publics variés (écoles, particuliers, communes...).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	syndicat mixte du SCOT Nord Doubs (200042570)	SM fermé	145 995
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	534 940

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)